

PAR COURRIEL

Québec, le 18 août 2025



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M67381

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 29 juillet 2025, visant à obtenir :

« Dans le cadre d'un projet d'acquisition d'un immeuble commercial situé au 1302-1304 avenue du Mont-Royal Est Montréal, QC H2J 1Y5, où les étages supérieurs sont exploités pour de la location à court terme de type résidence de tourisme (via des plateformes comme Airbnb), nous souhaitons vérifier la conformité de cette activité avec les exigences du Ministère du Tourisme.

Plus précisément, nous souhaiterions obtenir copie documents suivants :

- Une confirmation de l'attestation de classification délivrée pour l'établissement d'hébergement touristique à cette adresse, le cas échéant ;*
- L'historique complet des attestations/enregistrements délivrés pour cet immeuble au cours des 10 dernières années (2015 à 2025), y incluant toute information sur une éventuelle interruption ou révocation de permis ;*
- Les avis de non-conformité ou des sanctions émis en lien avec cette activité, le cas échéant.*

De plus, nous vous prions de bien vouloir nous confirmer si :

- Des inspections ou enquêtes ont été menées par le ministère du Tourisme concernant l'exploitation d'une résidence de tourisme à cette adresse ;*
- Des dénonciations pour hébergement touristique illégal ont été enregistrées pour cet immeuble. »*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient certains documents recherchés. Vous trouverez les documents en pièce jointe.

...2

Par ailleurs, en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, ci-après Loi sur l'accès), les renseignements personnels contenus dans ces documents ne peuvent vous être transmis. Ces derniers ont donc été caviardés aux pièces jointes à la présente lettre.

Nous vous informons également que les informations ayant trait aux inspections pour l'exploitation d'une résidence de tourisme ainsi que des dénonciations pour hébergement touristique illégal relèvent de la compétence de Revenu Québec. En ce sens et conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour cette organisation :

REVENU QUÉBEC

Mario Jean

Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements confidentiels

Direction principale du Bureau de la surveillance de l'information et de l'accès à l'information

3800, rue de Marly, Secteur 5-2-3

Québec (QC) G1X 4A5

Tél. : 418 652-4433

Sans frais : 888 830-7747

Téléc. : 418 577-5233

resp-acces.revenu@revenuquebec.ca

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents par intérim,

Marc Chamberland

MC/gv

p.j. Avis de recours
275800 - 20150107 TB
275800 - 20150205 TB
275800 - 20150402 TB
275800 - 20170530 Premier avis
275800 - 20170615 Dernier avis
275800 - 20170706 Dernier avis
275800 - 20190401 Rappel fermeture
275800 - 20230613 Avis écrit
275800 - 20230613 TB

284233 - 20150630 TB
284233 - 20290401 Rappel fermeture
275800 – Certificat enregistrement
275800 – Certificat enregistrement
275800 – Certificat enregistrement
275800 - 20230713 Enregistrement et certificat
275800 - 20240506 Renouvellement et certificat
275800 - 20250505 Renouvellement et certificat

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (RLRQ, CHAPITRE A-2.1)

Article 48

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 7 janvier 2015

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800
Appellation : COMME À L'HÔTEL / LIKEAHOTEL
Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme », vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Dans le même ordre d'idées, dans le but de bien vous préparer à cette visite, veuillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement,
ouvrage de consultation essentiel qui contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

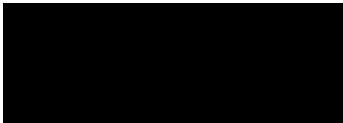
des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Web de la CITQ, outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Web comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (275800) et de votre numéro d'exploitant (700233) comme mot de passe.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec votre agente de relations avec les exploitants aux coordonnées indiquées ci-dessous.

La CITQ vous remercie de votre collaboration et vous invite à communiquer, au besoin, avec Marilyne Bernasconi, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237, qui sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

MR/aa

p. j. Trousse de bienvenue

Le 5 février 2015

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800
Appellation : COMME À L'HÔTEL / LIKEAHOTEL
Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Dans le même ordre d'idées, dans le but de bien vous préparer à cette visite, veuillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement,
cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

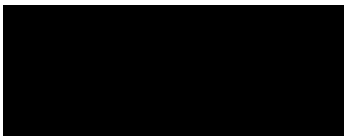
des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Web de la CITQ,
outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Web comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (275800) et de votre numéro d'exploitant (700233) comme mot de passe.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie pour de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

MR/aa

p. j. Trousse de bienvenue



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 2 avril 2015

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800

Appellation : COMME À L'HÔTEL / LIKEAHOTEL - MONT-ROYAL

Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Dans le même ordre d'idées, dans le but de bien vous préparer à cette visite, veuillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement,

cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

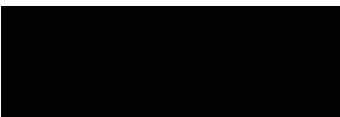
des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Web de la CITQ,
outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Web comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (275800) et de votre numéro d'exploitant (700233) comme mot de passe.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Joannie Leduc, votre agente de relations avec les exploitants, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 223. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie pour de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

MR/aa

p. j. Trousse de bienvenue

Le 30 mai 2017

art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800 - COMME À L'HÔTEL / LIKEAHOTEL – MONT-ROYAL
Catégorie : Résidence de tourisme

Objet : Avis de non-conformité de votre demande de délivrance d'une attestation de classification

Monsieur,

Nous avons communiqué avec vous par courrier le **15 mai 2017** pour vous informer que votre demande de délivrance d'une attestation de classification n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1, tel que modifié par le décret 162-2016 [2016] G.O. II1638 – ci-après le « Règlement »), et ce, en raison de documents manquants. À ce jour, nous constatons que votre demande n'est toujours pas conforme à ces exigences.

Afin de régulariser votre dossier et d'éviter toute action de notre part, nous vous demandons de nous faire parvenir, **dans un délai de quinze jours de la signification de la présente**, les documents suivants :

- ☒ Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ par événement (articles 10.1, al.1, par.3° et 11.1 du Règlement) avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré.

Veuillez faire parvenir ces documents au responsable de votre dossier aux coordonnées suivantes ou par courrier :

Nom du responsable : Eric Chevette
Courriel : echevette@citq.qc.ca

.../2

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

Le 15 juin 2017

RECOMMANDÉ

art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800 - COMME À L'HÔTEL / LIKEAHOTEL – MONT-ROYAL
Catégorie : Résidence de tourisme

Objet : Dernier avis de non-conformité de votre demande de délivrance d'une attestation de classification

Monsieur,

Nous vous avons fait parvenir un avis de non-conformité le **30 mai 2017** vous informant que votre demande de délivrance d'une attestation de classification n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1, tel que modifié par le décret 162-2016 [2016] G.O. II1638 – ci-après le « Règlement »), et ce, en raison de documents manquants. À ce jour, nous constatons que votre demande n'est toujours pas conforme.

En conséquence, nous vous demandons de faire parvenir, **dans un délai de dix jours de la signification de la présente**, les documents suivants :

☒ Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ par événement (articles 10.1, al.1, par.3° et 11.1 du Règlement) avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré. Sur le document reçu précédemment, l'adresse de l'établissement n'est pas la bonne. Le document n'est donc pas conforme.

Veuillez faire parvenir ces documents au responsable de votre dossier aux coordonnées suivantes ou par courrier :

Nom du responsable : Eric Chevrette
Courriel : echevrette@citq.qc.ca

.../2

À défaut de rendre votre dossier conforme dans le délai prescrit, nous vous informons que votre demande d'attestation de classification fera l'objet d'un refus en vertu de l'article 11 de la Loi.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

Le 6 juillet 2017

RECOMMANDÉ

art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800 - COMME À L'HÔTEL / LIKEAHOTEL – MONT-ROYAL
Catégorie : Résidence de tourisme

Objet : Dernier avis de non-conformité de votre demande de délivrance d'une attestation de classification

Monsieur,

Nous vous avons fait parvenir un avis de non-conformité le **30 mai 2017** vous informant que votre demande de délivrance d'une attestation de classification n'était pas conforme aux exigences de la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, telle que modifiée par la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique et à définir une nouvelle gouvernance en ce qui a trait à la promotion internationale*, LQ 2015, chapitre 31 – ci-après la « Loi ») et du *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1, tel que modifié par le décret 162-2016 [2016] G.O. II1638 – ci-après le « Règlement »), et ce, en raison de documents manquants et de frais impayés. À ce jour, nous constatons que votre demande n'est toujours pas conforme.

En conséquence, nous vous demandons de faire parvenir, **dans un délai de dix jours de la signification de la présente**, les documents suivants :

☒ Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ par événement (articles 10.1, al.1, par.3° et 11.1 du Règlement) avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré. Sur le document reçu précédemment, l'adresse de l'établissement n'est pas la bonne. Le document n'est donc pas conforme.

Veuillez faire parvenir ces documents au responsable de votre dossier aux coordonnées suivantes ou par courrier :

Nom du responsable : Eric Chevette
Courriel : echevette@citq.qc.ca

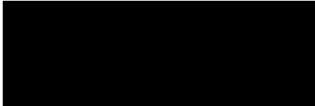
.../2

De plus, et dans ce même délai de dix jours, vous devez payer les frais de classification (article 10.3 du Règlement) au montant de **296,89\$**, en nous faisant parvenir un chèque libellé au nom de la CITQ ou en effectuant votre paiement en ligne sur notre site Internet.

À défaut de rendre votre dossier conforme dans le délai prescrit, nous vous informons que votre demande d'attestation de classification fera l'objet d'un refus en vertu de l'article 11 de la Loi.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 15 mai 2017



art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800

Objet : Conformité de votre établissement – Documents manquants

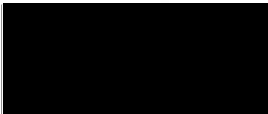
Monsieur,

Après vérification, nous constatons cependant que nous n'avons toujours pas reçu le(s) document(s) coché(s) ci-dessous :

☒ Preuve d'assurance responsabilité civile d'au moins 2 millions \$ pour votre établissement, avec la date de début et de fin de période de validité de la police, l'adresse de l'établissement couvert par l'assurance ainsi que le nom de l'assuré.

Afin d'éviter toute méprise, nous apprécierions recevoir, dans les 10 jours de la présente, les documents exigés ou encore que vous nous indiquiez que vous avez renoncé à votre projet d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique.

Nous comptons sur votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



art.54

Anne Abrahami
Adjointe administrative

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE ENREGISTRÉ

275800

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

Établissements d'hébergement
touristique général

CATÉGORIE

CHEZ MONT-ROYAL

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 13 juin 2023



art.54

N/Réf. : Enregistrement n° 275800
Appellation : CHEZ MONT-ROYAL
Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est

**Objet : Enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique -
Trousse de bienvenue**

Bonjour,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier.

Un numéro d'enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au « 12 juin 2024 ».

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, l'avis écrit ci-joint doit être affiché à la vue de la clientèle touristique, à l'entrée principale de l'établissement.

Également, selon l'article 9 du *Règlement*, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de son établissement d'hébergement (275800) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion, sur tout site Internet, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de son établissement.

Finalement, en vertu de l'article 18 de la Loi sur l'hébergement touristique, la personne qui exploite un établissement d'hébergement touristique doit mettre

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Séigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

à jour les renseignements et les documents concernant cet établissement ainsi que ceux relatifs à l'offre d'hébergement et aux activités et autres services qui y sont liés en produisant une déclaration de mise à jour dans les 30 jours suivant la date où survient un changement.

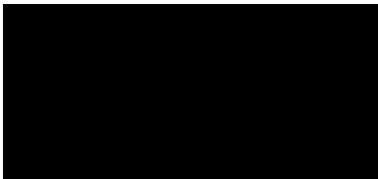
(Ces changements devront être signalés via votre compte personnel sur le [Portail CITQ](#). Si vous ne possédez pas déjà de compte sur celui-ci, nous vous transmettrons prochainement un courriel d'invitation et d'instructions.

Pour toute question sur votre dossier, communiquez avec M. Eric Chevrette votre agent d'administration en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 244. Il sera heureux de répondre à vos questions.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Jocelyn Dessureault

JD/ rh

June 13, 2023

[REDACTED] art.54

Ref.: Registration No. 275800
Name : CHEZ MONT-ROYAL
Address : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Subject: Registration of your establishment and Introductory kit

Dear Juan Pablo Mandri Rohen,

The Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) welcomes you.

We have received and validated all the necessary documents to open your file.

A registration number under the "General tourist accommodation establishments" category is issued for the establishment mentioned above. This registration is valid until June 12, 2024.

Under section 9 of the *Tourist accommodation Regulation*, the written notice enclosed must be displayed in view of the tourist clientele, at the main entrance of the establishment.

In addition, according to article 9 of the Regulation, the operator of a tourist accommodation establishment must indicate the registration number (275800) clearly on all advertising used for promotion, on all Web sites, whether transactional or not, in relation to the operation of the establishment.

Finally, under section 18 of the *Tourist accommodation Act*, a person who operates a tourist accommodation establishment must update the information and documents relating to its accommodation offering and the relating activities and other related services by filing an updating declaration within 30 days following the date on which a change occurs.

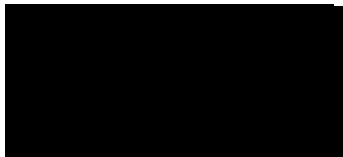
These changes must be reported via your personal account on the [CITQ Portal](#). If you do not already have an account, we will send you shortly an email including an invitation and instructions.

For any question about your file, contact your Administration Agent M. Eric Chevrete. He will be pleased to help you if you have any questions about your establishment's classification, at (450) 679-3737 (Montreal and surrounding area) or 1 866 499-0550 (toll free), ext. 244.

Thank you for your co-operation.

We wish you every success in your new endeavours.

Yours truly,



art.54

Jocelyn Dessureault
Executive director

JD/ rh



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 30 juin 2015

[REDACTED] art.54
[REDACTED]
[REDACTED]

N/Réf. : Établissement n° 284233
Appellation : COMME À L'HÔTEL / LIKEAHOTEL - MONT-ROYAL 2
Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Objet : Attestation de classification provisoire et trousse de bienvenue

Monsieur,

La Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) vous souhaite la bienvenue.

La CITQ a bien reçu et validé tous les documents requis pour l'ouverture de votre dossier de classification. En attendant de recevoir la visite du classificateur, une attestation de classification provisoire de la catégorie « résidences de tourisme » vous est émise par la présente pour l'établissement mentionné ci-dessus.

Dans le même ordre d'idées, dans le but de bien vous préparer à cette visite, veuillez trouver dans la trousse ci-jointe :

le guide de classification de votre catégorie d'établissement,
cet ouvrage de consultation contient tous les critères d'évaluation s'appliquant à votre établissement et des explications importantes sur le fonctionnement de la classification.

Nos guides sont le fruit des nombreuses recherches et consultations menées régulièrement auprès du milieu et du public voyageur. Voilà pourquoi nous aimerions vous rappeler que sa reproduction est interdite, en tout ou en partie, à moins d'une autorisation écrite et préalable de notre part.

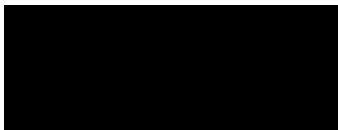
des bulletins *info CITQ* et un signet portant l'adresse du site Web de la CITQ,
outils à valeur ajoutée qui offrent une foule de renseignements sur la classification et sur les enjeux reliés à la gestion d'un établissement d'hébergement touristique. Notre site Web comporte en outre un espace réservé exclusivement aux exploitants. Pour accéder à celui-ci, vous aurez besoin de votre numéro d'établissement (284233) et de votre numéro d'exploitant (700233) comme mot de passe.

La CITQ a également mis sur pied des services de scénarisation qui peuvent vous aider à atteindre le niveau de classement recherché. Pour en savoir davantage sur ces services, communiquez avec Mme Marilyne Bernasconi votre agente de relations avec les exploitants en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 237. Elle sera heureuse de répondre à vos questions sur la classification de votre établissement.

La CITQ vous remercie pour de votre collaboration.

Dans l'espoir que vous obtiendrez tout le succès espéré, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



art.54

Michel Rheault

MR/aa

p. j. Trousse de bienvenue



Corporation de
l'industrie touristique
du Québec

Le 1^{er} avril 2019

art.54

SOUS TOUTES RÉSERVES



DERNIER RAPPEL
Message important

N/Réf. : Établissement n° 284233

Objet : Fermeture – Dernier rappel

Monsieur,

Nous avons communiqué avec vous à quelques reprises afin que vous nous retourniez, dûment rempli et signé, l'avis de cessation d'exploitation qui vous a été expédié. Après vérification, nous constatons que nous n'avons pas reçu ce document sans lequel nous ne pourrions clore votre dossier.

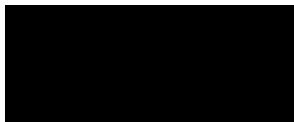
Afin d'éviter toute méprise, nous souhaiterions recevoir, dans les 10 jours de la présente, le document exigé que vous pouvez nous faire parvenir par courrier, par télécopieur (au 450 679-1489) ou par courriel (au info@citq.qc.ca). Passé ce délai, nous nous verrons dans l'obligation d'en informer le ministère du Tourisme du Québec.

Pour tout autre détail relatif au présent avis, nous vous invitons à communiquer avec Diane Galan, en composant le 450 679-3737 (Montréal et les environs) ou le 1 866 499-0550 (aucuns frais), poste 245, qui répondra alors à vos interrogations.

Si vous avez transmis le document en question dans les derniers jours, prière de ne pas tenir compte du présent rappel.

Nous comptons sur votre diligente collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le directeur-général,



art.54

Jocelyn Dessureault

JD/dg
p. j.

Mandataire du ministère du Tourisme Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHEZ MONT-ROYAL

1304, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1Y5

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

275800

NOMBRE D'UNITÉS

6

art.54

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

DÉLIVRÉ LE : **2025-05-05** EXPIRE LE : **2026-06-12**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHEZ MONT-ROYAL

1304, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1Y5

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

275800

NOMBRE D'UNITÉS

6

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

art.54

DÉLIVRÉ LE : **2024-05-06**

EXPIRE LE : **2025-06-12**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.



IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

CHEZ MONT-ROYAL

1304, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1Y5

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

275800

NOMBRE D'UNITÉS

6

art.54

CATÉGORIE

Établissements d'hébergement touristique général

DÉLIVRÉ LE : **2023-06-13**

EXPIRE LE : **2024-06-12**

Caroline Proulx, *ministre du Tourisme*

Selon l'article 9 du Règlement sur l'hébergement touristique, ce certificat doit être affiché à la vue du public

Instructions et renseignements importants

- ❖ Découpez la partie supérieure de ce document. Il s'agit du certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique, délivré en vertu de la Loi sur l'hébergement touristique (RLRQ, chapitre H-1.01).
- ❖ **Affichez ce certificat à la vue du public**, à l'entrée principale de l'établissement, sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.
- ❖ **Conservez la version électronique de ce certificat**, à laquelle un certificat numérique d'authenticité a été appliqué. Transmettez ce certificat aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles via lesquelles vous diffusez, le cas échéant, votre offre d'hébergement.
- ❖ **Rappel** – Le numéro d'enregistrement de votre établissement inscrit sur ce certificat doit être indiqué distinctement dans toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site Web, qu'il soit ou non transactionnel.
- ❖ Un manquement à l'une des obligations indiquées ci-dessus pourrait entraîner une amende pouvant atteindre 10 000 \$ pour une personne physique et 20 000 \$ dans les autres cas, conformément à la Loi sur l'hébergement touristique.

Pelletier, Alexi

De: # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Envoyé: 5 mai 2025 15:18
À: Juan Pablo Mandri Rohen
Objet: CITQ Enregistrement / Registration # 275800 - Renouvellement de l'enregistrement /
Renewal of registration
Pièces jointes: 275800 - Certificat enregistrement.pdf



An english version will follow

Le 5 mai 2025

[REDACTED] art.54

N/Réf. : Enregistrement n° 275800 - CHEZ MONT-ROYAL
Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 12 juin 2026.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le **certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement** sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Dès sa réception, assurez-vous que les renseignements inscrits sur le certificat d'enregistrement sont complets et exacts.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique. Notez qu'il est possible qu'un délai d'un ou deux jours ouvrables, à partir de la date d'émission de votre certificat, soit nécessaire avant que les plateformes puissent traiter et valider votre enregistrement.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (275800) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

May 5, 2025

Juan Pablo Mandri Rohen

art.54

Ref #: Registration no 275800 - CHEZ MONT-ROYAL
Address : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal
Category : General tourist accommodation establishments

Subject: Registration of a Tourist accommodation establishment

Dear Juan Pablo Mandri Rohen

We have received and validated all the documents required for the renewal of the registration of the establishment mentioned in the section.

A new registration under the category “ General tourist accommodation establishments “ has been issued for this establishment. This registration is valid until June 12, 2026.

We are hereby sending you the new registration certificate for your establishment.

According to article 9 of the *Tourist Accommodation Regulation*, **this certificate must be displayed in public view at the main entrance of the establishment**, unless the establishment is situated in an immovable that includes two or more residential units, in which case it must be displayed at the main entrance of the building.

Upon receipt, please ensure that the information on the registration certificate is complete and accurate.

This certificate must also be provided to digital accommodation platforms subject to article 20.2 of the *Tourist Accommodation Act*, through which you might decide to announce an accommodation offer for the establishment listed above. Note that it is possible that a delay of one or two working days, from the date of issue of your certificate, may be necessary before the platforms can process and validate your registration.

Please retain the attached electronic version of the registration certificate. This is the version that must be forwarded to digital accommodation platforms. To ensure authenticity, this is a document to which a digital certificate has been applied.

In addition, we remind you that you must indicate the registration number (275800) clearly on all advertising used for promotion, on all Web sites, whether transactional or not, in relation to the operation of the establishment.

The CITQ thanks you for your collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

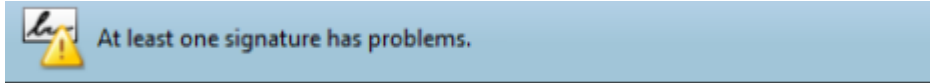
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*****Warning -- Digital certificate signature panel *****

When you open your digital registration certificate in PDF format, you may notice a warning in the blue box of the signature panel at the top of the page;



The digital seal affixed to the PDF document is valid and has been issued by the *Infrastructure à clés publiques gouvernementale* (ICPG), the Quebec government's certification service.

This warning is normal and should not be cause for concern. The attached registration certificate is compliant and authentic.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Pelletier, Alexi

De: # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Envoyé: 6 mai 2024 12:18
À: Juan Pablo Mandri Rohen
Objet: CITQ Enregistrement / Registration # 275800 - Renouvellement de l'enregistrement /
Renewal of registration
Pièces jointes: 275800 - Certificat enregistrement.pdf



An english version will follow

Le 6 mai 2024

[REDACTED] art.54

N/Réf. : Enregistrement n° 275800 - CHEZ MONT-ROYAL
Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

Nous avons bien reçu et validé tous les documents requis pour le renouvellement de l'enregistrement de l'établissement mentionné en rubrique.

Un nouvel enregistrement sous la catégorie « Établissements d'hébergement touristique général » vous est donc émis pour l'établissement mentionné ci-dessus. Cet enregistrement est valide jusqu'au 12 juin 2025.

Nous vous transmettons ci-joint le nouveau certificat d'enregistrement de votre établissement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, le certificat d'enregistrement ci-joint doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux exploitants de plateformes numériques d'hébergement assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandées par les plateformes numériques d'hébergement. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous rappelons également que vous devez indiquer distinctement le numéro d'enregistrement de votre établissement (275800) sur toute publicité utilisée pour en faire la promotion et sur tout site web, qu'il soit ou non transactionnel, utilisé en lien avec l'exploitation de votre établissement.

Si vous avez soumis des documents ou des demandes de modifications à votre dossier, ceux-ci seront analysés dans les prochaines semaines et un agent d'administration prendra contact avec vous au besoin.

La CITQ vous remercie de votre collaboration.

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

May 6, 2024

Juan Pablo Mandri Rohen

art.54

Ref #: Registration no 275800 - CHEZ MONT-ROYAL

Address : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Category : General tourist accommodation establishments

Subject: Registration of a Tourist accommodation establishment

Dear Juan Pablo Mandri Rohen

We have received and validated all the documents required for the renewal of the registration of the establishment mentioned in the section.

A new registration under the category “ General tourist accommodation establishments “ has been issued for this establishment. This registration is valid until June 12, 2025.

We are hereby sending you the new registration certificate for your establishment.

According to article 9 of the *Tourist Accommodation Regulation*, this certificate must be displayed in public view at the main entrance of the establishment, unless the establishment is situated in an immovable that includes two or more residential units, in which case it must be displayed at the main entrance of the building.

This certificate must also be provided to digital accommodation platforms subject to article 20.2 of the *Tourist Accommodation Act*, through which you might decide to announce an accommodation offer for the establishment listed above.

Please retain the attached electronic version of the registration certificate. This is the version that must be forwarded to digital accommodation platforms. To ensure authenticity, this is a document to which a digital certificate has been applied.

In addition, we remind you that you must indicate the registration number (275800) clearly on all advertising used for promotion, on all Web sites, whether transactional or not, in relation to the operation of the establishment.

The CITQ thanks you for your collaboration.

L'équipe de la CITQ

1010, rue De Sérigny, bureau 810
Longueuil (Québec) J4K 5G7

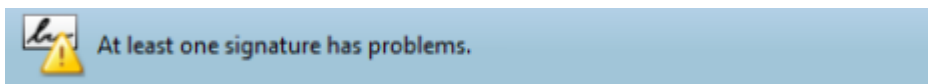
Courriel : renouvellement@citq.qc.ca

Site internet : www.citq.info

P Avant d'imprimer, pensez à l'environnement...

*******Warning -- Digital certificate signature panel *******

When you open your digital registration certificate in PDF format, you may notice a warning in the blue box of the signature panel at the top of the page;



The digital seal affixed to the PDF document is valid and has been issued by the *Infrastructure à clés publiques gouvernementale* (ICPG), the Quebec government's certification service.

This warning is normal and should not be cause for concern. The attached registration certificate is compliant and authentic.

This content is extracted to AzureBlobStorage

Pelletier, Alexi

De: # Renouvellement CITQ <renouvellement@citq.qc.ca>
Envoyé: 14 juillet 2023 13:00
À: pablomandri@gmail.com
Objet: CITQ Enregistrement / Registration # 275800 - IMPORTANT - Certificat d'enregistrement / Registration certificate
Pièces jointes: 275800 - Certificat enregistrement.pdf



Le 14 juillet 2023

[REDACTED] art.54

N/Réf. : Établissement n° 275800 - CHEZ MONT-ROYAL
Adresse : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal
Catégorie : Établissements d'hébergement touristique général

Objet : Certificat d'enregistrement de votre établissement d'hébergement touristique

Bonjour,

La nouvelle *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal* a été adoptée le 7 juin 2023 et est maintenant en vigueur.

En vertu de celle-ci, l'enregistrement d'un établissement d'hébergement touristique prend dorénavant la forme d'un certificat d'enregistrement qui porte la signature de la ministre et contient le numéro d'enregistrement, l'adresse et la catégorie de l'établissement, le nombre d'unités d'hébergement offertes en location, les dates de délivrance et d'expiration du certificat et, le cas échéant, le nom de l'établissement.

Puisque l'établissement cité en rubrique possède en date d'aujourd'hui un enregistrement valide en vertu de la *Loi sur l'hébergement touristique*, nous vous transmettons ci-joint son nouveau certificat d'enregistrement.

Selon l'article 9 du *Règlement sur l'hébergement touristique*, ce certificat doit être affiché à la vue du public, à l'entrée principale de l'établissement sauf si l'établissement est situé dans un immeuble comprenant plusieurs unités d'habitation, auquel cas l'affichage doit se faire à l'entrée principale de l'immeuble.

Ce certificat doit également être transmis aux plateformes numériques d'hébergement transactionnelles assujetties à l'article 20.2 de la *Loi sur l'hébergement touristique* et par lesquelles vous diffusez une offre d'hébergement concernant l'établissement cité en rubrique.

Nous vous invitons à conserver la version électronique ci-jointe du certificat d'enregistrement. C'est celle-ci qui, le cas échéant, pourrait vous être demandée par les exploitants de plateformes numériques d'hébergement transactionnelles. Pour en assurer l'authenticité, il s'agit d'un document auquel un certificat numérique a été appliqué.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*******Avertissement -- Panneau de signature du certificat numérique*******

À l'ouverture de votre certificat d'enregistrement numérique qui est au format PDF, il est possible que vous constatiez un avertissement dans l'encadré bleu du panneau de signature situé dans le haut de la page ;



Une signature au moins présente un problème.

Le sceau numérique apposé au document PDF est valide et a été émis par l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale (ICPG) qui est le service de certification du gouvernement du Québec.

Cet avertissement est normal et ne doit pas générer d'inquiétude. Le certificat d'enregistrement ci-joint est conforme et authentique.

July 14, 2023

Juan Pablo Mandri Rohen

art.54

Ref #: Registration no 275800 - CHEZ MONT-ROYAL

Address : 1304, avenue du Mont-Royal Est, Montréal

Category : General tourist accommodation establishments

Subject: Registration certificate for your tourist accommodation establishment

Dear Juan Pablo Mandri Rohen,

The new *Act to fight illegal tourist accommodation* was adopted on June 7, 2023, and is currently in effect.

Under this Act, registration of a tourist accommodation establishment is now in the form of a registration certificate, signed by the Minister and containing the registration number, the address and category of the

establishment, the number of accommodation units offered for rent, the date of issue and expiry of the certificate and, where applicable, the name of the establishment.

As the above-mentioned establishment has a valid registration under the Tourist Accommodation Act as of today, we are hereby sending you its new registration certificate.

According to article 9 of the *Tourist Accommodation Regulation*, this certificate must be displayed in public view at the main entrance of the establishment, unless the establishment is situated in an immovable that includes two or more residential units, in which case it must be displayed at the main entrance of the building.

This certificate must also be provided to digital transactional accommodation platforms subject to article 20.2 of the *Tourist Accommodation Act*, through which you announce an accommodation offer for the establishment listed above.

Please retain the attached electronic version of the registration certificate. This is the version that must be forwarded to the operators of digital transactional accommodation platforms. To ensure authenticity, this is a document to which a digital certificate has been applied.

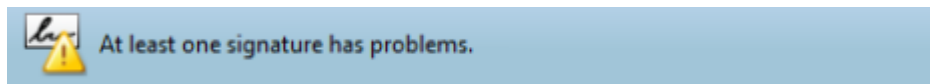
Thank you for your cooperation.

Sincerely,

CITQ Team

*******Warning -- Digital certificate signature panel *******

When you open your digital registration certificate in PDF format, you may notice a warning in the blue box of the signature panel at the top of the page;



The digital seal affixed to the PDF document is valid and has been issued by the *Infrastructure à clés publiques gouvernementale* (ICPG), the Quebec government's certification service.

This warning is normal and should not be cause for concern. The attached registration certificate is compliant and authentic.

Mandataire du ministère du Tourisme du Québec

Téléphone : 450 679-3737 • 1 866 499-0550 • Télécopie : 450 679-1489
info@citq.qc.ca • www.citq.info
1010, rue De Sérigny, bureau 810, Longueuil (Québec) J4K 5G7

This content is extracted to AzureBlobStorage